

# PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni à la Mairie le **LUNDI 12 NOVEMBRE 2018** à 19 heures 00.

**Membres présents** : Paul RABOUAN, Maire, Raymond GARCIA, Lydie BOUET et Mauricette ABRIVARD Adjoints, Jean-Claude FLECHEAU Sandrine PARTHENAY, Thierry BERRANGER, Hervé ROUXEL, Ludovic LACORE , conseillers municipaux.

Membre absent : Virginie PELÉ qui donne procuration à Lydie BOUET.

Élection du secrétaire : Lydie BOUET ayant obtenu 9 voix, au scrutin secret, a été désigné pour remplir ces fonctions.

## 1. Procès-verbal de la précédente séance (01/10/2018).

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

## 2. PERSONNEL – Tableau des effectifs au 01/01/2019.

M. Rabouan rappelle que le conseil municipal se prononce sur la création ou suppression des postes mais que, seul, le Maire a qualité pour pourvoir ces postes.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

## 3. CCALS – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau public d'assainissement collectif – Exercice 2017.

M. Rabouan rappelle que cette compétence est exercée depuis plusieurs années par la Communauté de Communes, à savoir jusqu'au 31/12/2017 par la CCL (Communauté de Communes du Loir) et depuis le 01/01/2018 par la CCALS (Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe). Cornillé-les-Caves doit être le village le plus desservi par l'assainissement collectif et le seul à avoir AEIC comme prestataire. M. Garcia informe qu'un marché d'appel d'offres pour les prestations a été lancé et, qu'à terme, il n'y aura sans doute qu'un prestataire unique (6 actuellement).

Il y a eu peu de changement sur les factures d'assainissement en 2018 mais des modifications se feront progressivement, à priori sur 3 ans, pour lisser tous les tarifs.

Les travaux à venir sur Cornillé-les-Caves sont le changement des bâches et peut-être une extension pour la station des Ouches.

M. Garcia rappelle qu'il y aura une priorité pour les travaux de la station de Seiches ; en effet, le PLUi confortant la polarité de Seiches/Corzé, la majorité des constructions nouvelles se fera sur cette commune qui devra donc avoir une station en capacité de réaliser ces branchements.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

## 4. CCALS – Demande de fonds d concours 2018.

M. Rabouan rappelle que le conseil Communautaire de la CCALS a institué un fonds de concours au profit des communes qui réalisent des travaux d'investissement et de fonctionnement, avec un autofinancement d'au moins 50%. Cette demande se fait en fin d'année.

Pour 2018, la demande de notre commune, s'appuie, en investissement, sur les travaux d'études du confortement des cavités (14 130,00 €) et des travaux de voirie (20 662,00 €) et pour les

dépenses de fonctionnement sur les curages de fossés (17 247,00 €), Le fonds de concours demandé s'élèverait à 21 062.00 €.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

### **5. SIEML – Fonds de concours pour les opérations de dépannage sur le réseau d'éclairage public.**

Chaque fin d'année, le SIEML présente sa demande de fonds de concours pour les interventions sur l'éclairage public.

M. Garcia informe qu'il a assisté à une rencontre très intéressante du SIEML sur les énergies durables mais que cela s'adresse plus aux grosses communes.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

### **5. CONCOURS DU RECEVEUR PRINCIPAL – Attribution d'indemnités de conseil et de budget.**

M. Rabouan rappelle que la décision avait été prise en 2014, pour la durée complète du mandat. En 2017, à l'arrivée du nouveau receveur, il avait été décidé de prendre la décision pour une année seulement et qu'il y a donc lieu de délibérer à nouveau sur ce sujet.

M. Garcia fait remarquer que les receveurs sont déjà rémunérés pour ce travail et qu'il n'y a peut-être pas lieu d'appliquer un taux de 100 %. M. Rabouan confirme que certaines communes ont choisi de n'appliquer que le taux de 50%, voire parfois 0 ; Le taux de 100 % se justifiait autrefois lorsque les receveurs préparaient le budget des communes, ce qui n'est plus le cas maintenant. Une proposition est faite d'accepter une indemnité au taux de 50% pour une année seulement.

8voix « Pour » 0 voix « contre » 2 « Abstention » (M. Rabouan et M. Rouxel) **ADOPTÉ**

La séance est levée à 19h45.